

indiquer de quelle façon l'entreprise se prépare à accumuler 170 points). On trouvera à l'Annexe 3 un exemple de demande d'autorisation.

L'organisme chargé de l'application des IDA évaluera le plan et fera des recommandations au sujet de l'autorisation éventuelle. Lorsqu'une demande est rejetée, le requérant aura le droit, en vertu de loi d'habilitation d'AUSTEL, d'interjeter appel devant l'Administrative Appeals Tribunal. On pourra effectuer une vérification provisoire au cours de l'année, pour évaluer les progrès réalisés en vue d'obtenir les points nécessaires pour entrer sur le marché l'année suivante.

#### Les nouveaux fournisseurs avant le 1<sup>er</sup> juillet 1989

Avant le 1<sup>er</sup> juillet 1989, les nouveaux fournisseurs devaient fournir un plan détaillé des activités qu'ils allaient entreprendre jusqu'au 30 juin 1990, indiquant comment ils envisageaient d'obtenir le minimum de 140 points nécessaires pour l'Année 1. Les activités entreprises avant le 1<sup>er</sup> juillet 1989 doivent être compatibles avec les orientations stratégiques à long terme du fournisseur. On évalue la performance de l'entreprise de la date de commencement au 30 juin 1990 et, au cours de l'année 1989-1990, on effectue une vérification provisoire, pour s'assurer des progrès réalisés en vue d'obtenir les points nécessaires.

Avant la création d'AUSTEL (c.-à d. avant le 1<sup>er</sup> juillet 1989), les demandes doivent être présentées en premier lieu au "Regulatory Directorate" de Telecom.

#### FOURNISSEURS EXISTANTS

Les entreprises que Telecom autorise actuellement à fournir du matériel de l'abonné peuvent :

- continuer à fonctionner dans le cadre de l'autorisation actuelle de Telecom, laquelle, dans tous les cas, doit expirer le 30 juin 1989, en vertu des nouveaux arrangements,
- . avant le mois de juillet, le fournisseur doit écrire à AUSTEL pour demander la prolongation de l'autorisation, et fournir une attestation indiquant qu'il a lu et